



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019
VALANT POUR PROCES-VERBAL**

Procès-verbal en date du 27 Mai 2019 sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, maire, assistée de MM. Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoints ; Eléonore BEL, Arlette BERNARD, Pierre CARRE, Fanny DALMAIS, Claire GROTOWSKI, Bernard LY, Bernard MEYER, Annick PORTAL, Stéphanie PONCET, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSES : Mme MM. Frédéric HILLAIRE, Delphine KUNTZ, Jean LEROY, conseillers municipaux ayant respectivement donné pouvoir à Claire GROTOWSKI, Christine GUTTIN et Fanny DALMAIS.

ABSENT : M. Hakim REFFAS, conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GROTOWSKI.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06/03/2019 est approuvé sans observations.

DELIBERATION N°2019-023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité de la route de la Cascade : renouvellement de la couche de roulement, création d'un cheminement piétons et de chicanes.

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 06/03/2018 en présence de Monsieur BOIZARD de la CAPV, et M. Thomas percepteur de Voiron. M. Boizard a présenté et commenté son « rapport d'analyse concernant les offres des 6 entreprises, dont le résultat final est formalisé ci-dessous :

Entreprise retenue :

COLAS

ZA Bièvre Dauphiné - 239 Rue Auguste Blanchet- 38690 COLOMBE

Pour un montant total HT de 113 954,50€, soit 136 745,40€ TTC

Les membres de la commission, après en avoir débattu, se sont prononcés à l'unanimité pour retenir l'entreprise classée en première position.

Le Conseil Municipal de CHIRENS, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des plis, et de l'avis de la commission d'analyse des plis :

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise ci-dessus mentionnée, le marché de travaux correspondant à l'aménagement de sécurité de la route des Coquettes : renouvellement de la couche de roulement, création d'un cheminement piétons et de chicanes.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce marché de travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2019-024 : MODIFICATION DES TARIFS DE CONCESSIONS CIMETIERE :

DELIBERATION N°2019-025 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE VOIRON :

Madame le Maire informe que la commune de Chirens ne possédant pas de centre médico-scolaire, le suivi médical des enfants chirenois a lieu sur la commune de VOIRON (Isère), qui accueille cette structure.

Une participation aux frais de fonctionnement est due par la commune de résidence.

Pour l'année scolaire suscitée, ces frais s'élèvent à 0,60€ par élève du 1er degré du secteur public et du secteur privé,

Le Conseil Municipal de Chirens, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à la contribution financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publique, avec la commune de VOIRON (Isère), selon le modèle joint à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019
VALANT POUR PROCES-VERBAL**

DELIBERATION N°2019-026 : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE O LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES :

Madame le Maire informe que deux enfants chirenois sont scolarisés sur la commune de VOIRON (Isère), en section ULIS.

Une participation aux frais de fonctionnement est due par la commune de résidence.

Pour l'année scolaire 2018/2019, conformément à la délibération n°2015.29/8-1-2 en date du 01/04/2015, le montant de contribution a été fixé par la commune d'accueil à raison de 400€ par élève et par année scolaire pour les communes membres de la CAPV (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais) et/ou du canton de Voiron.

Madame le Maire donné lecture du projet de convention à intervenir entre les communes de Voiron et de Chirens.

Le Conseil Municipal de Chirens, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative à la contribution financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publique, avec la commune de VOIRON (Isère), selon le modèle joint à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2019-027 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Après avoir pris connaissance de la présentation faite par Mme le Maire, de la proposition de la commission municipale ;

Le Conseil Municipal de Chirens, à l'UNANIMITE :

- DECIDE de procéder à la ventilation des crédits inscrits à l'article 6574 du budget 2019, ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS ANIMATIONS CULTURELLES	2016	2017	2018	2019
ACCA				- €
LES DONNEURS DE SANG	135,00 €	135,00 €	/	- €
LE SOU DES ECOLES	1 372,50 €	1 372,50 €	1 372,50 €	1 372,50 €
TERRES FROIDES PRODUCTION		100,00 €	100,00 €	100,00 €
VIVRE A CHIRENS	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
LA RONDE DES NOUNOUS	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
LA RECREATION	1 372,50 €	1 372,50 €	1 372,50 €	1 372,50 €
STE COLOMBOPHILE	75,00 €			
TOTAL	3 455,00 €	3 480,00 €	3 345,00 €	3 345,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
AMICALE BOULES	369,71 €	369,65 €		362,48 €
FOOTBALL CLUB (Adultes)	1 704,14 €	1 719,08 €	2 108,32 €	2 294,47 €
HAND BALL CLUB	1 080,25 €	1 545,39 €	1 146,55 €	817,38 €
SPORTS ALPES EVASION (TENNIS)	381,26 €	388,47 €	277,16 €	212,05 €
VOLLEY DETENTE	138,64 €	151,42 €	255,84 €	101,49 €
TOTAL	3 674,00 €	4 174,01 €	3 787,87 €	3 787,87 €
SKI NORDIQUE CHARTROUSIN	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
SUBVENTION LOCATION GYMNASSE HBC	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SUBVENTION LOCATION GYMNASSE VOLLEY DETENTE	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENT° ASSOCIAT° SPORTIVE COLLEGE	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOU DES ECOLES CLASSE DECOUVERTE	1 350,00 €		1 350,00 €	- €
SUBVENTION EXCEPTION, JULIE AND CO (NAP)	100,00 €	100,00 €		- €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FNACA	200,00 €			- €
TOTAL GENERAL	13 329,00 €	13 354,01 €	14 082,87 €	12 732,87 €



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019
VALANT POUR PROCES-VERBAL**

Fin de séance à 20H52